



EN



SUJETS

Budget des dépenses Volume 2 table des matières (2018-19)

Budget des dépenses de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, Volume 2.

Dans cette page

1. [Introduction](#)
2. [Bureaux](#)
3. [Notes explicatives](#)

Introduction

Le Budget des dépenses 2018-19 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives ci-dessous).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants

ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Bureaux

- [Bureau de l'Assemblée législative](#)
- [Bureau de la vérificatrice générale](#)
- [Bureau du directeur général des élections](#)
- [Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario](#)

Notes explicatives

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2018-19 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paielements de transfert

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

Évaluer



Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous



Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs

[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)
[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)
[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-18](#)



EN

SUJETS

Budget des dépenses pour le Bureau de l'Assemblée législative (2018-19)

Le Budget des dépenses 2018-19 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018.

Dans cette page

1. [Sommaire](#)
2. [Programme du Bureau de l'Assemblée législative - crédit 201](#)
3. [Programme des commissaires - crédit 202](#)

Sommaire

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative de l'Ontario*, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la *Loi sur les services en français* dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la*

responsabilité financière.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

Sommaire - programme

Crédit	Programme	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
Charges de fonctionnement					
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	163 478 500 \$	132 366 600 \$	31 111 900 \$	120 821 948 \$
202	Programme des commissaires	47 425 400 \$	47 791 600 \$	(366 200 \$)	37 798 274 \$
Total à voter - charges de fonctionnement		210 903 900 \$	180 158 200 \$	30 745 700 \$	158 620 222 \$
Total - charges de fonctionnement		210 903 900 \$	180 158 200 \$	30 745 700 \$	158 620 222 \$
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		210 903 900 \$	180 158 200 \$	30 745 700 \$	158 620 222 \$

Total - fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	210 903 900 \$	180 158 200 \$	30 745 700 \$	158 620 222 \$
--	----------------	----------------	---------------	----------------

Programme du Bureau de l'Assemblée législative - crédit 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

Sommaire - crédit

Poste numero	Poste	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
Charges de fonctionnement					
1	Présidence	319 900 \$	402 700 \$	(82 800 \$)	321 206 \$
2	Bureau du greffier	936 500 \$	819 200 \$	117 300 \$	867 365 \$
3	Services parlementaires	13 830 400 \$	12 738 100 \$	1 092 300 \$	11 028 443 \$
4	Services	12 277 300 \$	11 782 700 \$	494 600 \$	10 664 988 \$

d'information
et de
technologie

5	Services administratifs	8 053 500 \$	6 767 300 \$	1 286 200 \$	7 189 033 \$
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	22 609 400 \$	20 770 200 \$	1 839 200 \$	21 863 948 \$
13	Modernisation des installations	4 935 100 \$	2 990 400 \$	1 944 700 \$	-
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	13 670 300 \$	11 969 300 \$	1 701 000 \$	11 547 446 \$
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	30 454 600 \$	20 521 900 \$	9 932 700 \$	19 625 756 \$
10	Services de soutien aux bureau des députés	56 089 500 \$	43 342 800 \$	12 746 700 \$	37 451 763 \$
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de	302 000 \$	262 000 \$	40 000 \$	262 000 \$

l'Ontario				
Total à voter	163 478 500 \$	132 366 600 \$	31 111 900 \$	120 821 948 \$
- charges de fonctionnement				
Total - charges de fonctionnement	163 478 500 \$	132 366 600 \$	31 111 900 \$	120 821 948 \$

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes

Crédit - poste numero	Catégorie de dépenses par poste et sous-postes	Montant
Charges de fonctionnement		
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	3 700 \$
	Avantages sociaux	200 \$
	Transports et communications	131 600 \$
	Services	150 100 \$
	Fournitures et matériel	34 300 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	319 900 \$
201-2	Bureau du greffier	

	Traitements et salaires	553 300 \$
	Avantages sociaux	159 800 \$
	Transports et communications	59 100 \$
	Services	148 100 \$
	Fournitures et matériel	16 200 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	936 500 \$

201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	8 404 800 \$
	Avantages sociaux	2 017 700 \$
	Transports et communications	677 600 \$
	Services	1 896 000 \$
	Fournitures et matériel	937 300 \$
	Total partiel	13 933 400 \$
	Moins : recouvrements	103 000 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	13 830 400 \$

201-4	Services d'information et de technologie	

	Traitements et salaires	8 087 500 \$
	Avantages sociaux	1 928 500 \$
	Transports et communications	190 900 \$
	Services	1 237 700 \$
	Fournitures et matériel	834 200 \$
	Total partiel	12 278 800 \$
	Moins : recouvrements	1 500 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	12 277 300 \$

201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	4 935 000 \$
	Avantages sociaux	1 188 400 \$
	Transports et communications	800 700 \$
	Services	1 008 700 \$
	Fournitures et matériel	181 700 \$
	Total partiel	8 114 500 \$
	Moins : recouvrements	61 000 \$

Total à voter - charges de fonctionnement		8 053 500 \$
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
Traitements et salaires		9 188 200 \$
Avantages sociaux		2 205 600 \$
Transports et communications		68 100 \$
Services		8 850 600 \$
Fournitures et matériel		2 426 900 \$
Total partiel		22 739 400 \$
Moins : recouvrements		130 000 \$
Total à voter - charges de fonctionnement		22 609 400 \$
201-13	Modernisation des installations	
Services		4 935 100 \$
Total à voter - charges de fonctionnement		4 935 100 \$
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
Traitements et salaires		9 517 700 \$
Avantages sociaux		2 261 300 \$

	Transports et communications	295 500 \$
	Services	1 405 600 \$
	Fournitures et matériel	190 200 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	13 670 300 \$
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	21 146 300 \$
	Avantages sociaux	4 320 000 \$
	Transports et communications	2 373 600 \$
	Services	2 603 000 \$
	Fournitures et matériel	11 700 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	30 454 600 \$
201-10	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	28 676 800 \$
	Avantages sociaux	6 185 000 \$
	Transports et communications	5 791 200 \$
	Services	10 662 400 \$

	Fournitures et matériel	4 774 100 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	56 089 500 \$
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paielements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	302 000 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	302 000 \$
	Total (charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	163 478 500 \$

Programme des commissaires - crédit 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la *Loi sur les services en français* dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

Sommaire - crédit

Poste	Poste	Prévisions	Prévisions	Différence	Chiffres
-------	-------	------------	------------	------------	----------

numero	2018-2019	2017-2018	entre 2018-2019 et 2017-2018	réels 2016-2017
--------	-----------	-----------	---------------------------------------	--------------------

Charges de
fonctionnement

1	Commissaire à l'environnement	5 146 000 \$	5 066 600 \$	79 400 \$	3 730 802 \$
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	19 706 000 \$	20 387 600 \$	(681 600 \$)	15 291 755 \$
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	3 484 000 \$	3 369 000 \$	115 000 \$	2 364 633 \$
4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	12 784 500 \$	12 919 100 \$	(134 600 \$)	10 598 264 \$
5	Commissariat aux services en français	2 920 900 \$	2 794 300 \$	126 600 \$	3 197 632 \$
6	Directeur de la responsabilité financière	3 384 000 \$	3 255 000 \$	129 000 \$	2 615 188 \$

Total à voter - charges de fonctionnement	47 425 400 \$	47 791 600 \$	(366 200 \$)	37 798 274 \$
Total - charges de fonctionnement	47 425 400 \$	47 791 600 \$	(366 200 \$)	37 798 274 \$

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes

Crédit - poste numero	Catégorie de dépenses par poste et sous-postes	Montant
Charges de fonctionnement		
202-1	Commissaire à l'environnement	
	Traitements et salaires	2 972 400 \$
	Avantages sociaux	713 500 \$
	Transports et communications	125 300 \$
	Services	1 230 500 \$
	Fournitures et matériel	104 300 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	5 146 000 \$
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	13 404 400 \$

	Avantages sociaux	3 217 000 \$
	Transports et communications	286 700 \$
	Services	2 475 900 \$
	Fournitures et matériel	322 000 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	19 706 000 \$
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	1 983 800 \$
	Avantages sociaux	476 100 \$
	Transports et communications	90 200 \$
	Services	853 300 \$
	Fournitures et matériel	80 600 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	3 484 000 \$
202-4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	
	Traitements et salaires	6 534 700 \$
	Avantages sociaux	1 702 600 \$
	Transports et communications	960 600 \$

	Services	3 388 200 \$
	Fournitures et matériel	198 400 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	12 784 500 \$
202-5	Commissariat aux services en français	
	Traitements et salaires	1 499 100 \$
	Avantages sociaux	411 000 \$
	Transports et communications	104 000 \$
	Services	876 800 \$
	Fournitures et matériel	30 000 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	2 920 900 \$
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	2 076 300 \$
	Avantages sociaux	498 300 \$
	Transports et communications	56 500 \$
	Services	642 900 \$
	Fournitures et matériel	110 000 \$

Total à voter - charges de fonctionnement **3 384 000 \$**

Total (charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	47 425 400 \$
---	----------------------

Mis à jour : 29 novembre 2018
Date de publication : 29 novembre 2018

Évaluer

☐

☐

Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous



[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)
[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)
[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-18](#)

Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs



EN
.....



SUJETS

Budget des dépenses pour le Bureau de la vérificatrice générale (2018-19)

Le Budget des dépenses 2018-19 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018.

Dans cette page

1. [Sommaire](#)
2. [Programme du Bureau de la vérificatrice générale - crédit 2501](#)

Sommaire

La vérificatrice générale, qui est une fonctionnaire de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau de la vérificatrice générale aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004* sur la publicité gouvernementale, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

La vérificatrice générale doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la vérificatrice générale est

aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

Sommaire - Programme

Crédit	Programme	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
Charges de fonctionnement					
2501	Programme du Bureau de la vérificatrice générale	20 116 100 \$	19 049 900 \$	1 066 200 \$	18 083 526 \$
Total à voter - charges de fonctionnement		20 116 100 \$	19 049 900 \$	1 066 200 \$	18 083 526 \$
	Crédits législatifs	497 100 \$	497 100 \$	-	471 821 \$
Total - charges de fonctionnement		20 613 200 \$	19 547 000 \$	1 066 200 \$	18 555 347 \$
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		20 613 200 \$	19 547 000 \$	1 066 200 \$	18 555 347 \$

Total - fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	20 613 200 \$	19 547 000 \$	1 066 200 \$	18 555 347 \$
--	---------------	---------------	--------------	---------------

Programme du Bureau de la vérificatrice générale - crédit 2501

La vérificatrice générale procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la vérificatrice générale est aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

Sommaire - crédit

Poste numero	Poste	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
	Charges de fonctionnement				
1	Bureau de la	20 116 100 \$	19 049 900 \$	1 066 200 \$	18 083 526 \$

vérificatrice générale				
Total à voter				
- charges de fonctionnement				
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	497 100 \$	497 100 \$	- 471 821 \$
Total - crédits législatifs				
Total - charges de fonctionnement				

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes

Crédit - poste numero	Catégorie de dépenses par poste et sous-postes	Montant
Charges de fonctionnement		
2501-1	Bureau de la vérificatrice générale	
	Traitements et salaires	12 721 100 \$
	Avantages sociaux	3 228 800 \$

Transports et communications	409 100 \$
Services	3 224 800 \$
Fournitures et matériel	459 800 \$
Paielements de transfert	
CAAF-FCAR	72 500 \$
Total à voter - charges de fonctionnement	20 116 100 \$

Loi sur le vérificateur général

Crédits législatifs	Loi sur le vérificateur général	497 100 \$
Total (charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de la vérificatrice générale		20 613 200 \$

Mis à jour : 29 novembre 2018
Date de publication : 29 novembre 2018

Évaluer

☐

☐

Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous

Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes

[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-18

- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs



EN



SUJETS

Budget des dépenses pour le Bureau du directeur général des élections (2018-19)

Le Budget des dépenses 2018-19 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018.

Dans cette page

- 1. [Sommaire](#)
- 2. [Programme du Bureau du directeur général des élections - crédit 501](#)

Sommaire

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

Sommaire - programme

Crédit	Programme	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
--------	-----------	-------------------------	-------------------------	---	--------------------------------

Charges de
fonctionnement

501	Programme du Bureau du directeur général des élections	43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	13 053 709 \$
-----	--	---------------	---------------	--------------	---------------

Total à voter - charges de fonctionnement	43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	13 053 709 \$
---	---------------	---------------	--------------	---------------

Crédits	-	-	-	22 215 771 \$
législatifs				

Total - charges de fonctionnement	43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	35 269 480 \$
-----------------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	35 269 480 \$
--	---------------	---------------	--------------	---------------

Total -	43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	35 269 480 \$
fonctionnement				
et				
immobilisations,				
y compris				
redressement de				
consolidation et				
autres				
redressements				
(actif non				
compris)				

Programme du Bureau du directeur général des élections - crédit 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 680 associations de circonscription et 20 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

Sommaire - crédit

Poste numero	Poste	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
Charges de fonctionnement					
1	Administration des élections	14 572 100 \$	12 617 800 \$	1 954 300 \$	6 917 000 \$
2	Administration du financement des élections	28 476 700 \$	21 023 900 \$	7 452 800 \$	6 136 709 \$

Total à voter		43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	13 053 709 \$
- charges de fonctionnement					
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	22 215 771 \$
Total - crédits législatifs		-	-	-	22 215 771 \$
Total - charges de fonctionnement		43 048 800 \$	33 641 700 \$	9 407 100 \$	35 269 480 \$

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes

Crédit - poste numero	Catégorie de dépenses par poste et sous-postes	Montant
Charges de fonctionnement		
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	11 751 700 \$
	Avantages sociaux	2 820 400 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	14 572 100 \$
501-2	Administration du financement des élections	

Traitements et salaires	1 629 600 \$
Avantages sociaux	391 100 \$
Transports et communications	24 900 \$
Services	1 646 000 \$
Fournitures et matériel	10 000 \$
Autres opérations	
Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la Loi sur le financement des élections	24 776 100 \$
Total partiel	28 477 700 \$
Moins : recouvrements	1 000 \$
Total à voter - charges de fonctionnement	28 476 700 \$
Total (charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	43 048 800 \$

Mis à jour : 29 novembre 2018
Date de publication : 29 novembre 2018

Évaluer

☐

☐

Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous



[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)

[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)

[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-18](#)

Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs



EN



SUJETS

Budget des dépenses pour le Bureau de l’Ombudsman de l’Ontario (2018-19)

Le Budget des dépenses 2018-2019 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l’Assemblée législative pour l’exercice commençant le 1^{er} avril 2018.

Dans cette page

- 1. [Sommaire](#)
- 2. [Programme - Ombudsman Ontario - crédit 2301](#)

Sommaire

L’Ombudsman de l’Ontario est un officier de l’Assemblée législative provinciale, indépendant du gouvernement et des partis politiques. Il a pour rôle de s’assurer que le gouvernement s’acquitte de ses obligations de rendre compte, en surveillant avec efficacité l’administration des services gouvernementaux. Le pouvoir d’enquête de l’Ombudsman est défini dans la *Loi sur l’ombudsman*, qui lui permet de présenter chaque année ses constatations et ses conclusions et, tout au long de l’année, des rapports spéciaux sur les enquêtes systémiques menées par l’Équipe d’intervention spéciale de l’Ombudsman.

Les gens peuvent communiquer avec le Bureau de l’Ombudsman pour porter plainte de nombreuses façons – en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel, par Internet et par application Web mobile. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

Sommaire - programme

Crédit	Programme	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019	Chiffres réels 2016-2017
--------	-----------	-------------------------	-------------------------	----------------------------------	--------------------------------

et
2017-2018

Charges de
fonctionnement

2301	Programme - Ombudsman Ontario	20 180 400 \$	18 995 400 \$	1 185 000 \$	13 622 091 \$
------	---	---------------	---------------	--------------	---------------

**Total à voter - charges de
fonctionnement** **20 180 400 \$ 18 995 400 \$ 1 185 000 \$ 13 622 091 \$**

Total - charges de fonctionnement	20 180 400 \$	18 995 400 \$	1 185 000 \$	13 622 091 \$
--------------------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements **20 180 400 \$ 18 995 400 \$ 1 185 000 \$ 13 622 091 \$**

Total - fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	20 180 400 \$	18 995 400 \$	1 185 000 \$	13 622 091 \$
---	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------



Programme - Ombudsman Ontario - crédit 2301

L’Ombudsman enquête sur des plaintes concernant l’administration des organismes du gouvernement provincial de l’Ontario ainsi que des municipalités, des universités et des conseils scolaires. Il présente des recommandations en vue d’améliorer les politiques, les programmes et les services publics. L’Ombudsman enquête sur les plaintes individuelles et les plaintes systémiques présentées par des membres du public, des députés du Parlement provincial ainsi que de son propre chef. L’Ombudsman enquête aussi sur les plaintes des citoyens à propos des réunions municipales à huis clos, en vertu de la *Loi sur les municipalités*, là où aucun enquêteur municipal n’a été nommé. Les services de l’Ombudsman sont gratuits.

En décembre 2014, la *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*, connue sous le nom « *projet de loi 8* », a été adoptée. Ce texte de loi a élargi le champ de compétence de l’Ombudsman aux 82 conseils scolaires et administrations scolaires de la province (et ce, à compter du 1er septembre 2015), aux 444 municipalités et aux 21 universités financées par des fonds publics (à compter du 1er janvier 2016). Pendant l’exercice 2017-2018, le Bureau de l’Ombudsman a reçu 21 154 plaintes.

En 2015-2016, l’Ombudsman a reçu de la Commission de régie interne l’autorisation d’ajouter 57 ETP à son effectif pour soutenir ses nouvelles compétences, ce qui porte cet effectif à 143 ETP. Le recrutement se poursuit afin de pourvoir ces postes.

Sommaire - crédit

Poste numero	Poste	Prévisions 2018-2019	Prévisions 2017-2018	Différence entre 2018-2019 et 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017
-----------------	-------	-------------------------	-------------------------	---	--------------------------------

Charges de fonctionnement

1	Ombudsman	20 180 400 \$	18 995 400 \$	1 185 000 \$	13 622 091 \$
---	-----------	---------------	---------------	--------------	---------------

Total à voter 20 180 400 \$ 18 995 400 \$ 1 185 000 \$ 13 622 091 \$
- charges de
fonctionnement

Total -	20 180 400 \$	18 995 400 \$	1 185 000 \$	13 622 091 \$
charges de				
fonctionnement				

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes

Crédit - poste numero	Catégorie de dépenses par poste et sous-postes	Montant
Charges de fonctionnement		
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	12 921 000 \$
	Avantages sociaux	3 083 600 \$
	Transports et communications	821 100 \$
	Services	2 710 300 \$
	Fournitures et matériel	1 723 300 \$
	Total partiel	21 259 300 \$
	Moins : recouvrements	1 078 900 \$
	Total à voter - charges de fonctionnement	20 180 400 \$

Total (charges de fonctionnement) - Programme - 20 180 400 \$
Ombudsman Ontario

Mis à jour : 29 novembre 2018
Date de publication : 29 novembre 2018

Évaluer



Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous



Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs

[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)
[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-18